



# MUTUALITÉ SOCIALISTE DU BRABANT

Publié sur *FMSB* (<https://www.fmsb.be>)

Événements de vie > Maladie

---

## Maladie

Lorsque vous tombez malade, vous consultez votre médecin. Il vous remet une attestation de soins qui vous permet d'être remboursé(e) par la mutualité. Vous trouverez dans cette rubrique des explications sur les étapes à suivre.

Nous vous expliquons aussi quand vous avez droit à des revenus de remplacement en cas d'incapacité de travail et ce que vous devez faire si vous tombez malade à l'étranger.

Enfin, sachez qu'en cas de maladie, notre mutualité vous apporte un soutien par le biais de l'assurance complémentaire et de certains avantages et remboursements spécifiques.

